

PLAN DE ZONAGE SECTEUR RURAL

- A Agricole
- AF Agroforestière
- C Commerciale
- M Mixte
- PU Publique
- RA Résidentielle faible densité
- REC Récréative
- VIL Villégiature

- Limite de zone
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Facteur G (périmètre urbain (1,5) non applicable)
- Limite de lot
- Réseau routier
- Hydrographie

Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Zone agricole type A
- Zone agricole type B
- Zone agricole type C
- Îlot déstructuré avec morcellement
- Îlot déstructuré sans morcellement

Plan PZ-1
Adopté le : 5 mars 2007 (Règlement #2007-115)
Entrée en vigueur le : 19 juin 2007
Modifié le : 19 avril 2011 (Règlement #2010-153)
15 décembre 2015 (Règlement #2015-203)
17 mai 2016 (Règlement #2016-209)
21 mai 2019 (Règlement #2019-247)
20 mai 2025 (Règlement #2025-313)

Préparé par : Félix Hamel-Smail, conseiller en urbanisme
Approuvé par : Marie-Josée Larose, directrice du service de l'aménagement
et développement du territoire
Cartographie : Katy Guillemette, technicienne en géomatique

Maire

Secrétaire-trésorier

0 250 500 1 000 Mètres
1:20 000

